



**ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE
à PLENEUF-VAL-ANDRE (AVA)**

Siège social : 19 rue du Gros Tertre 22370 Pléneuf-Val-André

ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr www.qualitevie-valandre.com

5 août 2015

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 13 AOÛT 2015**

Chers sociétaires,

Vous trouverez ci-joint :

- la convocation à l'assemblée générale et une formule de pouvoir,
- le rapport du Conseil d'administration

Le rapport de la Trésorière vous sera adressé ultérieurement par mail et sera mis à votre disposition en tirage « papier » lors de la réunion à la signature de la feuille de présence.

L'ordre du jour de l'assemblée comporte :

- le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration, les sortants étant les suivants :
 - Annick BOURDAIS-BIENVENUË
 - Michèle FOY
 - Jean-Louis HASSELMANN.
- qui ont déclaré accepter de se représenter.

Les autres candidatures aux postes d'administrateur doivent faire parvenir par écrit au siège social au plus tard le 12 août pour permettre la préparation des bulletins de vote.

Comme les années précédentes, l'assemblée se tiendra :

salle du MILLE-CLUB - Boulevard Kennedy à Pléneuf

où vous disposez d'un grand parking.

Nous souhaitons naturellement une assistance aussi nombreuse que possible. Mais, **si vous ne pouvez pas participer personnellement à l'assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter** par un autre sociétaire de votre choix, ou encore envoyer votre pouvoir signé en blanc au Président qui répartira entre les administrateurs les pouvoirs ainsi reçus.

L'Assemblée générale sera ouverte à 17 heures

Les portes de la salle seront ouvertes à 16 h.15 pour la signature de la feuille de présence, afin que la réunion puisse commencer à l'heure fixée

Si, n'étant pas encore à jour de vos cotisations, vous voulez régler la cotisation 2014/2015 en entrant en séance, vous pourrez le faire **par chèque à l'ordre de l'AVA à remettre à la Trésorière** avant de signer la feuille de présence.

Evitez de faire des versements en espèces en raison du risque d'une erreur d'imputation.

L'appel de la cotisation 2015 / 2016 sera fait avec l'envoi de *La Lettre* à paraître en novembre prochain pour que les règlements soient faits avant le 31 décembre et que vous puissiez les imputer sur l'année fiscale 2015.

Pour permettre au président de mener les débats de manière satisfaisante, et de les clore dans un délai raisonnable,

- lisez attentivement le rapport du Conseil d'administration (qui ne sera pas relu en séance, mais dont le président présentera une synthèse) ; si vous n'avez pas donné votre adresse mail, et si vous ne l'avez pas reçu par voie postale, nous vous invitons à arriver dès l'ouverture des portes pour avoir le temps d'en prendre connaissance avant l'ouverture de la séance.
- **préparez les questions d'intérêt général que vous souhaitez poser** (vous pouvez en remettre le texte en signant la feuille de présence);
- réservez à la réunion amicale qui suivra l'assemblée les questions d'intérêt particulier que vous souhaitez poser au président ou à un autre administrateur.

La réunion sera suivie d'un **rafraîchissement sur place, pour permettre les contacts** entre les adhérents et les administrateurs, et entre les adhérents eux-mêmes qui souvent se connaissent fort peu.

Nous souhaitons vivement que vous puissiez prendre le temps d'y participer.

Le Bureau

CONVOCATION

L'assemblée générale annuelle de l'Association pour la Qualité de la Vie à Pléneuf-Val-André (AVA) est convoquée pour

le jeudi 13 août 2015 à 17 heures

salle du MILLE-CLUB Boulevard KENNEDY à Pléneuf-Val-André

sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'administration.
- Présentation du rapport de la Trésorière.
- Délibérations sur les rapports présentés.
- Approbation des rapports.
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil.
- Renouvellement des pouvoirs du Conseil d'administration
- Décisions spéciales sur les lignes d'action pour le nouvel exercice.
- Questions diverses.

Le Conseil d'administration

POUVOIR (1)

NOM.....Prénom.....

demeurant à.....

donne pouvoir à Mr Mme Mlle.....

pour le représenter à l'assemblée générale de l'AVA du 13 août 2015.

Date

Signature (2)

Ne peuvent voter directement ou par procuration que les adhérents à jour de leur cotisation. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent recevoir un pouvoir.

(1) Lorsque deux personnes vivant sous le même toit sont l'une et l'autre adhérentes sous la formule « couple », l'ensemble des documents joints à la convocation y est adressé en un exemplaire, mais il y est joint un deuxième exemplaire de la convocation et de la formule de pouvoir joint.

Lorsqu'un seul des deux adhérents « couple » assiste à la réunion, il est admis qu'il dispose implicitement d'un pouvoir pour représenter l'autre sans avoir à présenter le formulaire signé.

(2) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »